

L'activité pêche de loisir en eau douce a tenu bon en 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes !

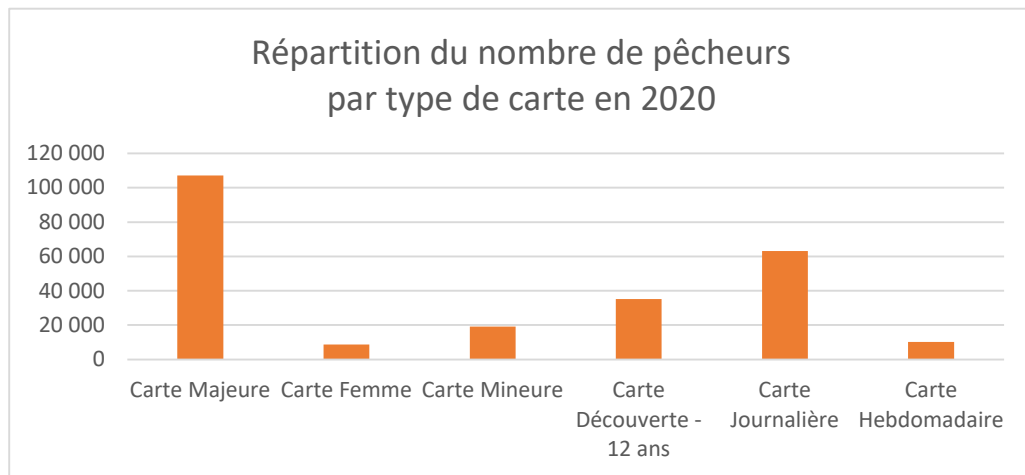
Avec 262 309 cartes de pêche vendues (+4.35% par rapport à 2019) en 2020, la région Auvergne-Rhône-Alpes reste une destination pêche de loisir en eau douce attractive ! Un bilan 2020 positif sur la région et ses 12 départements, malgré les restrictions sanitaires, qui affiche une évolution et une diversification des pratiquants de la pêche de loisir. Une lecture des chiffres intéressante et satisfaisante pour l'Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA). Une tendance à la hausse qui se poursuit et une reconnaissance en 2020 de la pêche de loisir par ses pratiquants en recherche de détente et de pleine nature !

Une consommation des cartes de pêche en hausse mais modifiée et plus adaptée au contexte sanitaire de l'année 2020

Confinements, restrictions sanitaires récurrentes depuis mars 2020, un contexte de pratique de la pêche de loisir compliqué et une période pendant laquelle les pêcheurs ont dû adapter leur pratique de la pêche aussi. [Les chiffres du nombre de pêcheurs par type de carte de pêche démontrent une augmentation de l'ensemble des ventes de cartes.](#)

+4.35% CARTES VENDUES EN 2020

Seule la carte annuelle « majeure » enregistre une légère baisse (- 0.35%) par rapport à 2019. Cette modification des comportements et des achats de carte s'explique par un manque de visibilité long terme sur la situation sanitaire qui a entraîné un report d'achat sur les cartes à durée limitée : cartes journalières et hebdomadaires.



Un rajeunissement et une féminisation des pêcheurs qui se poursuit en 2020

Depuis plusieurs années, [la mixité s'affiche au bord des rivières et cours d'eau d'Auvergne-Rhône-Alpes.](#)

Les fédérations départementales de la région encouragent cette diversification des pratiquants avec le déploiement de cartes dédiées pour les femmes, les mineurs et une carte découverte à prix attractif pour les - 12 ans. [Les offres promotionnelles, proposées tout au long de l'année](#) sur l'ensemble de la France par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), accompagnent cette volonté. Cette dynamique a permis de comptabiliser près de 9 000 cartes femmes. Femmes qui investissent les bords des plans d'eau et cours d'eau mais également près de 57 000 jeunes de - 18 ans en 2020 en région Auvergne-Rhône-Alpes. Une progression par rapport à 2019 et une diversification des populations qui s'adonnent à la pêche de loisir en eau douce, pratique intergénérationnelle et très souvent familiale.

L'Association régionale de pêche en Auvergne-Rhône-Alpes et les 12 fédérations départementales du territoire travaillent au développement, protection des milieux (respect du cycle de l'eau et des espèces piscicoles), réglementation et surveillance de la pratique de la pêche de loisir. [Une activité pour tous les pêcheurs, sentinelles de nos rivières, que les structures associatives accompagnent chaque jour à agir pour la protection des milieux aquatiques.](#) Un enjeu d'avenir qui fédère sans nul doute de nouveaux adeptes de la pêche de loisir en Auvergne Rhône-Alpes.

ARPARA - Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes

- Association régionale, loi 1901 créée en 2016 (anciennement URFEFRA créée en 2007), rassemblant 12 fédérations départementales régies par le code de l'environnement et reconnues d'utilité publique.

- Des missions d'intérêt général régies par le code de l'Environnement, inscrites dans l'[Article L430-1](#) (Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 145) et applicables par arrêté préfectoral.

QUELQUES CHIFFRES SUR LA PÊCHE DE LOISIR EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :



Contact presse Valentine VALENTIN

communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr - 04 72 18 56 01

site : www.peche-auvergne-rhonealpes.fr